



SECTION



CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mél de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Technique Local du 04/01/2022

REPRESENTANTS DE
L'ADMINISTRATION :

Mme GOUBERT
M. JOUVE

Secrétaire : Mme BONNET

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

MME BOURGADE (FO)
M. MOISSINAC (FO)
M. VEYLET (CGT)
M. BRUN (CGT)
MME LASSERRE (CGT)
M. LAROUSSINIE (SOLIDAIRES)
M. SERRE (SOLIDAIRES)

En préambule, nous avons lu la déclaration liminaire suivante :

«Madame la Présidente,

Ce début d'année 2022 se caractérise par une désorganisation totale de nos services. L'obligation de télétravailler 3 jours par semaine imposée par le gouvernement la semaine dernière est la goutte d'eau qui fait déborder un vase déjà bien trop rempli, en raison notamment du NRP et des suppressions d'emplois.

Il suffit de faire un tour de France des départements pour se rendre compte que le constat est le même partout : le NRP, là où il est déjà en oeuvre, provoque des effets délétères sur l'organisation des services et les conditions de travail des agents !

Pour notre département, l'expérience de Mauriac l'an dernier ne peut malheureusement pas contredire ce point. Pas plus rassurante est la situation actuelle sur l'arrondissement de Saint-Flour au moment même où vous mettez en place la deuxième lame du NRP.

Vous vous acharnez, la Direction Générale et vous, à regrouper, spécialiser, restructurer nos missions pour mieux les externaliser demain !

Sur le terrain, dans les services, la situation se tend de plus en plus, provoquant de nombreuses tensions avec les usagers voire entre les agents eux-mêmes. L'impact conjugué des baisses d'effectifs et des départs non remplacés de collègues expérimentés met une pression considérable sur les agents dans tous les services. Beaucoup de nos collègues de tous grades sont épuisés, physiquement et psychologiquement.

Revenons au principal point à l'ordre du jour de ce CTL, les suppressions d'emplois. Avec encore 1506 suppressions d'emplois pour 2022 au niveau national, cette nouvelle saignée dans les effectifs est insupportable pour les agents et lourde de conséquences pour l'exercice quotidien des missions. Dans le Cantal si pour 2022, le nombre de suppression d'emploi sera moindre que les années précédentes, cela n'a rien de satisfaisant : nos services étant au bord de

l'asphyxie, ce n'est pas encore en supprimant 1 emploi que la situation s'améliorera.

*Devant ces constats, la section **FO-DGFIP** du Cantal vous enjoint à en tirer les enseignements et à arrêter la casse immédiatement !*

Plus que jamais, nous exigeons l'arrêt du NRP, dévastateur pour la DGFIP, ses agents, les usagers et la qualité du service public !

Plus que jamais, nous exigeons l'arrêt des suppressions d'emplois et des effectifs à la hauteur de nos besoins.»

1) Approbation des procès verbaux des 4 octobre 2021 et 18 octobre 2021 :

Les PV sont adoptés.

2) Situation des emplois à la DDFIP du Cantal au 1^{er} janvier 2022 (pour avis) :

La Directrice nous présente la déclinaison du projet de Loi de Finances 2022 relatif aux 1600 suppressions d'emplois pour la DGFIP.

Pour le Cantal, l'impact sera le suivant :

- moins 4 emplois d'IDIV
- plus 1 emploi catégorie A
- plus 1 emploi catégorie B
- plus 1 emploi catégorie C.

L'évolution des emplois au 1/01/2022 est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
SIP-SIE St Flour	- 1 Idiv HC	-1	-7	-2	-11
SIP Aurillac			+3	+4	+7
SIE Aurillac			+4		+4
T. Chaudes-Aigues	-1 Idiv CN		-1		-3
Trésorerie Massiac		-1	-1		-3
Trésorerie Murat	- 1 Idiv CN		-2		-4
SGC St Flour			+4		+6
<i>dont antenne Murat</i>			1	2	
Direction		+ 2 CDL			+2
Direction	-1 Idiv CN	+1			
Aurillac Banlieue			+1		+1
Direction	-1 Idiv Adm / +1 Idiv CDL				
<i>Dont NRP 2022</i>		-2/+2	-11/+11	-6/+6	-19/+19
Total DDFiP	-4	+1	+1	+1	-1

Opposés aux suppressions d'emplois, nous avons voté contre comme les autres organisations syndicales.

3) Ponts naturels 2022 (pour avis) :

Pour l'année 2022, 3 « ponts naturels » sont possibles compte tenu des jours fériés. Il s'agit des 27 mai 2022, 15 juillet 2022 et 31 octobre 2022. La Direction propose les ponts naturels des 15 juillet et 31 octobre.

Nous rappelons à la Directrice que le pont naturel de l'ascension sera donné par l'Éducation Nationale, que plusieurs directions ont déjà opté pour les 3 ponts ou 2 ponts en incluant le vendredi 27 mai, et qu'une consultation de l'ensemble des agents aurait été opportune, comme cela a déjà été fait (par exemple en 2016 ou en 2018).

Mme Goubert ne veut pas revenir sur sa décision, estimant que le 27 mai est important pour la campagne déclarative et par conséquent nos services doivent être ouverts afin d'assurer la continuité du service public.

L'argumentation de Mme Goubert sur cette nécessité de maintien de service public est contradictoire avec la plupart de ces prises de position.

Nous avons voté contre comme les autres organisations syndicales.

4) Règlement intérieur du SGC de Saint-Flour (pour avis) :

Le CTL est amené à se prononcer sur le règlement intérieur du SGC de St Flour.

M. Jouve nous indique que ce règlement a déjà été approuvé par les collègues de St Flour et qu'il fixe les plages variables de travail 7H00 -18h30.

Au vu de ces éléments, nous avons considéré que nous n'avions pas à prendre part au vote.

5) Questions diverses :

➤ Suite à notre demande, Mme Goubert nous précise que les locaux du futur SGC d'Aurillac seront ceux de la Trésorerie d'Aurillac Ville, et que l'antenne de la Trésorerie Hospitalière sera installée au rez-de -chaussée de la Direction.

➤ Mme Goubert est interrogée sur le parcours PIX pour lequel elle a demandé à l'ensemble des agents de le dérouler avant le 31 décembre 2021 . Nous lui faisons remarquer qu'elle en a fait une obligation qui ne se justifiait aucunement !!!

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



SECTION
DU
CANTAL

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature